



CONSEIL MUNICIPAL

du 25 Mars 2025

COMPTES-RENDUS

des délégations

de Monsieur le Maire

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE D' ACTIONS EN JUSTICE

Conformément à la délibération n° 01-22092022 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'actions en justice :

Décision de désigner Julien ANTON, avocat :

- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'un refus d'avancement d'échelon du 25 août 2024 suite à un recours gracieux porté par l'agent Athénaïs HADJ-RABAH. L'agent conteste l'arrêté municipal du 26 juin 2024 portant tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe et la décision implicite de refus d'avancement de grade souhaité.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre du souhait de l'agent Benjamin REYNAUD de faire appel du jugement du Tribunal Judiciaire de Marseille, rendu le 5 novembre 2024 qui le déboute de l'ensemble de ses demandes, auprès de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence. Monsieur Benjamin REYNAUD avait été placé en accident de travail suite à une chute en moto le 29 septembre 2019 et avait sollicité une indemnisation de son préjudice.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'un contentieux relatif à la Délégation de Service Public de restauration municipale confiée à la société SOGERES. Cette dernière sollicite une indemnisation sur la base de la théorie de l'imprévision.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une contestation du rejet d'une demande formulée par l'agent Delphine HUCHET pour accéder à un cadre d'emploi de catégorie B à compter du 1^{er} septembre 2023 par la voie du détachement en vertu du dispositif expérimental instauré par le décret n° 2020-569 du 20 mai 2020.

Décision de désigner Maître Benoît CAVIGLIOLI, avocat :

- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'un recours, en date du 10 janvier 2025 formé par Monsieur Pascal MOITREL qui sollicite l'annulation de l'arrêté de permis de construire modificatif délivré à Mme Virginie PASTOR, en date du 20 juin 2024.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une demande d'annulation de la décision du 21 novembre 2024, par la société FREE MOBILE qui sollicite la délivrance d'une décision de non-opposition à l'installation d'antennes de téléphonie mobile, camouflées pour partie, dans de fausses cheminées, sur le toit d'un bâtiment sis 325, avenue de Laute à Aubagne, auprès du Tribunal Administratif de Marseille.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une infraction d'urbanisme commise par la société B.C.F.T.P. qui utilise illégalement un terrain sis Chemin des Muriers à AUBAGNE pour la conduite d'engins de chantier et du renouvellement du Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (C.A.C.E.S.) par les salariés de l'entreprise. Cette parcelle, cadastrée section CS n° 546 est située en zone A1 (zone agricole) au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune. L'audience auprès du Tribunal Correctionnel de Marseille a été fixée le 7 mars 2025.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'un permis de construire demandé par Monsieur Mathieu COLONNA pour la construction d'un hangar agricole sur un terrain situé 80 Chemin des



petits mellets et accordé par la Commune d'Aubagne. Ce terrain étant situé en zone agricole (A2) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, ledit permis a fait l'objet d'un recours gracieux par Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône qui exerce un déféré préfectoral par la voie d'un référé suspension dont l'audience est prévue le mardi 18 mars 2025.

--- ooo o ooo ---

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250325-250325_38-DE
Reçu le 27/03/2025



COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE MISE à DISPOSITION DE LOCAUX AUX ASSOCIATIONS

Conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales de la délibération n° 220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022. Monsieur le Maire rend compte aux Conseillers Municipaux de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la conclusion de conventions de prêts de salle :

- aux associations pour une durée allant de septembre 2024 à juin 2025 en période scolaire, puis en période de vacances scolaires avec accord des responsables des Maisons de Quartiers au profit du service Citoyenneté,
- aux associations pour une durée d'un (1) an à remonter du 11 février 2025 et pour une journée, le Jeudi 20 mars 2025, au profit du service Solidarités,
- aux associations pour la saison 2024-2025 au profit du service des Sports.

Pour le service Citoyenneté :

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association EN PHASE les mercredis de 19h00 à 21h00, pour des ateliers de danse Hip Hop.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association PATCHWORK ET L'ART DU TEXTILE les jeudis de 14h00 à 16h30, pour des ateliers de couture.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association CORPS ET AMES un samedi par mois de 15h30 à 19h30, pour des ateliers de danse Afro et de Hatha yoga.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association LES ROSSIGNOLS ANDALOUS les mardis de 19h00 à 21h00, les samedis de 14h à 16h00, pour des ateliers autour de la culture Arabo-Andalouse.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association SYSTEME D les mardis et vendredis de 9h30 à 11h00, pour des ateliers d'apprentissage de français.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association LES JARDINS DU GESTE les jeudis de 19h00 à 21h15, pour des ateliers de Taï chi chuan.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association BE ZEN les mercredis de 12h15 à 13h45 et les vendredis de 10h à 11h30 pour des ateliers de Yoga.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association BOUTONS D'OR les lundis et les jeudis de 14h à 17h, pour des ateliers de dessins et art plastiques.

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association LANGUES EUROPEENNES les mardis de 17h30 à 19h30 et les mercredis de 14h30 à 15h30, pour des ateliers d'anglais.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association COURS GALILEE les mercredis de 10h30 à 12h00, pour des ateliers de soutien scolaire.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT par l'association LE FIL ROUGE ALZHEIMER les mardis de 9h00 à 11h30, pour des ateliers de cognitives et physiques pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT et LCR LE BERTAGNE par l'association YOGADHARA les jeudis de 18h00 à 21h00 et les vendredis de 18h15 à 20h00, pour des ateliers de cognitives et physiques pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT par l'association PATCHWORK ET L'ART DU TEXTILE les premiers et troisième lundi de chaque mois de 14h00 à 16h30, pour des ateliers de coutures.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT et LCR LE BERTAGNE par l'association NOUVELLE GENERATION les lundis de 17h30 à 21h00 et les mercredis de 18h30 à 21h00, pour des ateliers d'initiation à la Boxe.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT et LCR LE BERTAGNE par l'association LE CHANT DES POSSIBILITES les mercredis de 14h00 à 17h00, les vendredis de 09h00 à 13h00 et de 20h00 à 22h00 et les samedis de 9h00 à 12h00, pour des ateliers de chants.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT par l'association ART GENERATION les mercredis de 17h00 à 19h00, pour des ateliers d'initiation à la musique.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT par l'association AJSA les mardis de 18h00 à 23h00, pour des ateliers de jeux de rôles.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT par l'association AFRICA TOBINA les jeudis de 18h30 à 21h00, pour des ateliers de danse africaine et percussions.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT par l'association AFRICA TOBINA les jeudis de 18h30 à 21h00, pour des ateliers de danse africaine et percussions.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT et LCR LE BERTAGNE par l'association LES JARDINS DU GESTE les lundis de 10h45 à 11h45 et de 19h00 à 20h15 et les vendredis de 10h00 à 11h00, pour des ateliers de Qi Gong et tai chi chuan.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT LCR LE BERTAGNE par l'association LA VOIE DU QI GONG les jeudis de 10h00 à 12h00, pour des ateliers de Qi Gong.

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT LCR LE BERTAGNE par l'association LA VOIE DU QI GONG les jeudis de 10h00 à 12h00, pour des ateliers de Qi Gong.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT par l'association DIVIN'GOSPEL MUSIC les jeudis de 19h00 à 12h00, pour des ateliers de chants.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT par l'association CIQ PIEMONT DU GARLABAN les premiers lundis de chaque mois de 10h00 à 12h00, pour des ateliers de rencontre entre adhérents.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT par l'association CERCLE DES ECHECS AUBAGNAIS les mercredis de 10h30 à 12h00 et les samedis de 14h00 à 22h00, pour des ateliers d'échecs.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT LCR LE BERTAGNE par l'association BACK STAGE les mardis et vendredis de 17h00 à 21h00, pour des ateliers de danse.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PASSONS LCR PARC DES PASSONS par l'association ASCH les lundis de 09h00 à 12h15, les mardis de 18h30 à 20h00 et les vendredis de 9h15 à 12h30, pour des ateliers de pilates, renforcements musculaires.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PASSONS LCR PARC DES PASSONS par l'association LES VAILLANTES les lundis, mercredis et les vendredis de 18h00 à 20h00, pour des ateliers renforcement musculaires.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association LES ROSSIGNOLS ANDALOUS les samedis de 14h00 à 17h00, pour des ateliers autour de la culture Arabo-Andalouse.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association L'ILE AUX PITCHOUNS les lundis de 09h00 à 11h00, pour des ateliers d'éveil pour la petite enfance.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association EN PHASE / DEBOUT FEMMES les vendredis de 10h00 à 12h00 et les samedis de 10h00 à 14h00, pour des ateliers de Hip Hop pour les femmes.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association EN PHASE les mardis de 17h00 à 18h00 et les jeudis de 17h00 à 19h00, pour des ateliers autour de Hip Hop.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association BAOBAB CAFE DES ENFANTS les vendredis de 14h00 à 17h00, pour des ateliers multiples pour enfants et parents.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association COSMO' ACOLYTES les mardis, jeudis et vendredis de 18h00 à 21h30, pour des ateliers découverte de la musique.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association OPTIMISME DANS L'ART les mardis de 10h00 à 16h00, pour des ateliers d'art.

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association TENT A DANSE un dimanche par mois de 14h30 à 18h00, pour des ateliers de répétition de danse et percussions.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association LE CYGNE DU TAO les vendredis de 18h30 à 21h00, pour des ateliers de taï chi chuan.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association MAÏKI YOG les mardis de 19h00 à 21h30, pour des ateliers de yoga.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association BE ZEN les jeudis de 10h00 à 11h30, pour des ateliers yoga, relaxation, médiation.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association LANGUES EUROPEENNES les lundis de 11h00 à 12h00, pour des ateliers d'anglais.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association EN VIES ENJEUX 13 les mercredis de 19h00 à 21h30, pour des ateliers de sensibilisation à l'éducation.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CENTRE VILLE par l'association F.U.S.A le deuxième samedi de chaque mois de 14h00 à 19h00, pour des ateliers culturels, sportifs et culinaires autour de l'Afrique.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CENTRE VILLE par l'association AUBAGNE SOUND MUSIC les vendredis de 18h30 à 23h00, pour des ateliers de création de spectacle musicaux.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CENTRE VILLE par l'association SOPHROLOGIE ATTITUDE les jeudis de 18h00 à 21h00 et les samedis de 9h00 à 12h00, pour des ateliers de sophrologie.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CENTRE VILLE par l'association A TRAVERS LES YEUX DE LUCAS les lundis et jeudis de 09h30 à 12h00, pour des ateliers d'échange autour du handicap.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CENTRE VILLE par l'association DAC 13 SUD les mardis de 14h00 à 16h45, pour des ateliers autour de la santé et de la prise en charge des maladies chroniques et risques cardiovasculaires.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CENTRE VILLE par l'association REGARD les vendredis de 14h00 à 17h30, pour des ateliers de créativité, art plastique et dessin.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CENTRE VILLE par l'association AUBAGNE SOUND MUSIC les vendredis de 18h30 à 23h00, pour des ateliers de création de spectacle musicaux.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CENTRE VILLE par l'association ARI TIAREI NO MATIRA un mercredi par mois de 17h30 à 19h00, pour des ateliers sur l'intégration des personnes en situation de handicap.

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association LA VOIX DU QI GONG les lundis de 10h00 à 12h00 et les mardis de 17h00 à 18h30, pour des ateliers de QI GONG.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association VAN HOA MAI les lundis de 18h00 à 20h45, pour des ateliers d'arts Asiatiques.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association AU BOUT DU CONTE les mardis de 09h00 à 17h00, pour des ateliers de lecture de contes.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association AZ NUTRITION les mercredis et samedis de 10h00 à 12h00, pour des ateliers de Pilates.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association ESTELLO AUBANESCO les mardis de 14h30 à 16h30, pour des ateliers de Provençal.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association LE CHANT DE POSSIBILITES les mercredis de 09h00 à 12h00 et les samedis de 14h00 à 20h00, pour des ateliers de Chant.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association EN PHASE les mardis de 19h00 à 21h00 et les mercredis de 17h30 à 20h30 et de 13h30 à 16h30, pour des ateliers de Hip Hop.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association LES JARDINS DU GESTE les mardis de 19h00 à 20h15 et 5 dimanches par an de 9h00 à 18h00 pour des ateliers de Taï chi chuan.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association A.I.L les jeudis de 17h00 à 21h30 et les vendredis de 17h00 à 19h00, pour des ateliers de Théâtre.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association LE SOUFFLE DU TAO les lundis de 17h00 à 20h00, pour des ateliers de QI GONG.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association ART LINE'DANCE les jeudis de 09h00 à 12h00 et les vendredis de 16h00 à 21h00, pour des ateliers de danse en ligne.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association LE CHEMIN DES MOTS les jeudis de 17h00 à 21h00 et les samedis de 08h00 à 19h00, pour des ateliers de yoga et bien être.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'école SAINTE MARIE les lundis de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 et les mardis et jeudis de 09h00 à 11h30, pour des ateliers de sport.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'école ELEMENTAIRE CHAULAN les mardis de 13h30 à 15h00, pour des ateliers de sport.

Pour le service Solidarités :

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, au Groupement de Coopération Médico-Social « Fil Rouge Alzheimer » pour l'utilisation des locaux du 1^{er} étage du 1 rue Torte, 13400 AUBAGNE, dans l'immeuble cadastré section AD n°182, pour l'utilisation des bureaux en lien avec son objet statutaire pour une durée d'un (1) an à compter du 11 février 2025.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, à la « Mutualité Française Provence Alpes Côte d'Azur » pour la journée du jeudi 20 mars 2025 à l'Espace des Libertés.
Pour l'organisation d'une journée « check up santé » destinée aux seniors aubagnais avec entrée gratuite.

Pour le service des Sports :

- Décisions de conclure une convention de mise à disposition de locaux et installations sportives ou un avenant, à titre précaire et révocable, pour y développer leurs activités respectives, au titre de la saison 2024-2025, au profit des associations suivantes :

Lycée Gustave Eiffel
Les Secouristes Provençaux
La fédération française de vol libre représenté localement par le club parapentes de Sainte Victoire
Le collègue Louis Aragon
Le Collège Sainte-Marie
Le Lycée Sainte-Marie
Le Lycée Joliot Curie
Le collège Lou Garlaban
La Circonscription de la Police Nationale d'Aubagne
Faculté des Sciences du Sport Aix – Marseille Université
Provence Ascension
Club Alpin Français
Association Sportive Du Collège Nathalie Sarraute

--- 000 0 000 ---

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION
EN MATIERE DE DECISIONS D'AUTORISATION DE
RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AUX
ASSOCIATIONS DONT LA COMMUNE EST MEMBRE**

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant les autorisations de renouvellement d'adhésions auprès des associations :

Pour le service des Archives :

- 07/03/2025 : Réadhésion à l'association Collectif Prouvènço
- 07/03/2025 : Réadhésion à l'association des archivistes français
- 26/02/2025 : Réadhésion à la Fondation du Patrimoine

Pour le service Solidarités :

- Décision d'autoriser le renouvellement de l'adhésion et le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 630 euros auprès de l'association « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés » au titre de l'année 2025.

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur le Maire en matière de décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant.

APPELS D'OFFRES OUVERTS

- **AUDITS ENERGETIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX**
 - **Multi-Attributaire :** THERNOVA – INITIATIVE POUR LE DEVELOPPEMENT - QUADRINA
 - **Délai de livraison :** 12 MOIS
 - **Date de notification :** 28/11/2024
 - **Montant maximum annuel :** 100 000€ HT

- **RELANCE DE PRESTATIONS DE TRANSPORTS COLLECTIFS DE PERSONNES AU PROFIT DE LA VILLE D'AUBAGNE**
 - **LOT 01-ROTATION AUBAGNE ET DANS UN RAYON DE 50KM**
 - **Attributaire :** SOCIETE NOUVELLE TRANSPORTS SUMA
 - **Durée du marché :** 12 mois
 - **Date de notification :** 19/11/2024
 - **Montant maximum annuel :** 50 000€ HT

 - **LOT 02-SORTIE HORS COMMUNE ET DANS UN RAYON SUPERIEUR A 50KM**
 - **Attributaire :** SOCIETE NOUVELLE TRANSPORTS SUMA
 - **Durée du marché :** 12 mois
 - **Date de notification :** 19/11/2024
 - **Montant maximum annuel :** 100 000€ HT

- **PRESTATION SERVICE ASSURANCE**
 - **LOT 01– DOMMAGES AUX BIENS**
 - **Attributaire :** SMACL ASSURANCES
 - **Durée du marché :** 48 mois
 - **Date de notification :** 22/11/2024
 - **Montant maximum annuel :** 232 626.32€ HT

▪ LOT 02– RESPONSABILITE CIVILE

- **Attributaire :** PAIRS NORDS ASSURANCES SERVICES SARL
- **Durée du marché :** 48 mois
- **Date de notification :** 25/11/2024
- **Montant maximum annuel :** 90 527.60€ HT

▪ LOT 03– PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS ET DES ELUS

- **Attributaire :** SMACL ASSURANCES
- **Durée du marché :** 48 mois
- **Date de notification :** 29/11/2024
- **Montant maximum annuel :** 3232.38€ HT

▪ LOT 05 – INDIVIDUELLE ACCIDENT

- **Attributaire :** SARRE ET MOSELLE
- **Durée du marché :** 48 mois
- **Date de notification :** 29/11/2024
- **Montant maximum annuel :** 1420.05€ HT

SYSTEME D'ACQUISITION DYNAMIQUE

▪ S.A.D – ACQUISITION DE VEHICULES POUR LES SERVICES DE LA VILLE D'AUBAGNE

▪ Lot 03 Acquisition de fourgonnettes utilitaires d'occasion - véhicule n°1

- **Attributaire :** RENAULT AUBAGNE
- **Délai de livraison :** 2 mois
- **Date de notification :** 18/11/2024
- **Montant maximum annuel :** 13 800€ HT

▪ Lot 03 Acquisition de fourgonnettes utilitaires d'occasion – véhicule °2

- **Attributaire :** RENAULT AUBAGNE
- **Délai de livraison :** 2 mois
- **Date de notification :** 18/11/2024
- **Montant maximum annuel :** 13 800€ HT

▪ Lot 03 Acquisition de fourgonnettes utilitaires d'occasion – véhicule °3

- **Attributaire :** RENAULT AUBAGNE
- **Délai de livraison :** 2 mois
- **Date de notification :** 18/11/2024
- **Montant maximum annuel :** 13 800€ HT

▪ Lot 03 Acquisition d'un grand fourgon neuf L2H2 électrique

- **Attributaire :** RENAULT AUBAGNE

- Délai de livraison : 2 mois
- Date de notification : 27/11/2024
- Montant maximum annuel : 32 965.76€ HT

- **Lot 03 Acquisition d'un grand fourgon utilitaire d'occasion pour le service Parc Auto**
- **Attributaire :** GARLABAN AUTOMOBILES
- **Délai de livraison :** 2 mois
- **Date de notification :** 13/11/2024
- **Montant maximum annuel :** 12 500€ HT

- **Lot 03 Acquisition d'un grand fourgon utilitaire d'occasion pour le service Astreinte**
- **Attributaire :** GARLABAN AUTOMOBILES
- **Délai de livraison :** 2 mois
- **Date de notification :** 13/11/2024
- **Montant maximum annuel :** 9166.67€ HT

- **Lot 04 Acquisition de 3 véhicules d'occasion type petites citadines**
- **Attributaire :** GARLABAN AUTOMOBILES VENTES
- **Délai de livraison :** 2 mois
- **Date de notification :** 13/11/2024
- **Montant maximum annuel :** 31 416.66€ HT

- **Lot 03 Acquisition d'un fourgon L2H2 d'occasion**
- **Attributaire :** GARLABAN AUTOMOBILES VENTES
- **Délai de livraison :** 2 mois
- **Date de notification :** 13/11/2024
- **Montant maximum annuel :** 17 916.67€ HT

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

- **TRAVAUX DE RESTAURATION DU SYSTEME CHAUFFAGE ET VENTILATION ET DE CLIMATISATION**
- **Attributaire :** SAPEC SAS
- **Durée du marché :** 3 mois
- **Date de notification :** 09/12/2024
- **Montant maximum annuel :** 39 901.90€ HT

- **TRAVAUX DE REHABILISTATION DES VESTIAIRES DE FOOT DU COMPLEXE SERGE MESONES**

- **Lot 01 CVC - CVP**

- **Attributaire :** TCF
 - **Durée du marché :** 4 mois
 - **Date de notification :** 29/11/2024
 - **Montant maximum annuel :** 72 850€ HT

- **Lot 02 Travaux de construction**

- **Attributaire :** ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE
 - **Durée du marché :** 4 mois
 - **Date de notification :** 29/11/2024
 - **Montant maximum annuel :** 57 360€ HT

- **Lot 03 Travaux installation électriques**

- **Attributaire :** ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE
 - **Durée du marché :** 4 mois
 - **Date de notification :** 29/11/2024
 - **Montant maximum annuel :** 22 733€ HT

- **ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES ASCENSEURS EPMR ET MONTE-CHARGES**

- **Lot 02 Travaux de construction**

- **Attributaire :** L'ASCENSORISTE
 - **Durée du marché :** 12 mois
 - **Date de notification :** 25/11/2024
 - **Montant maximum annuel :** 88 000€ HT

- **REEMPLACEMENT DU SSI ET TRAVAUX DE REHABILITATION TCE ANNEXES DU CENTRE DE VACANCES DE ST VINCENT LES FORTS**

- **Lot 1 Electricité SSI désenfumage**

- **Attributaire :** ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE
 - **Durée du marché :** 3 mois
 - **Date de notification :** 29/11/2024
 - **Montant maximum annuel :** 193 765€ HT

- **Lot 2 Tous corps d'état**

- **Attributaire :** ATEC
 - **Durée du marché :** 3 mois
 - **Date de notification :** 05/11/2024
 - **Montant maximum annuel :** 165 553.10€ HT

MARCHES SANS PUBLICITE SANS MISE EN CONCURRENCE

- **FOURNITURE DE PAINS ET VIENNOISERIE POUR LE CENTRE DE VACANCES DE ST VINCENT LES FORTS**
 - **Attributaire :** BOULANGERIE LIEVAL
 - **Durée du marché :** 48 mois
 - **Date de notification :** 11/02/2025
 - **Montant maximum annuel :** 36000€ HT

- **PRESTATION D'ANIMATION D'UN CLUB VIDEO**
 - **Attributaire :** LES PRODS
 - **Durée du marché :** 30 mois
 - **Date de notification :** 21/01/2025
 - **Montant maximum annuel :** 36 000€ HT

- **PRESTATION D'ANIMATION DE L'ATELIER JEUNES COMEDIENS**
 - **Attributaire :** LES PRODS
 - **Durée du marché :** 30 mois
 - **Date de notification :** 21/01/2025
 - **Montant maximum annuel :** 27 000€ HT

- **PRESTATION D'ANIMATION DE L'ATELIER GUITARE**
 - **Attributaire :** TEMPO ET NUANCES
 - **Durée du marché :** 30 mois
 - **Date de notification :** 21/01/2025
 - **Montant maximum annuel :** 37500€ HT

- **PRESTATION D'ANIMATION DE L'ATELIER HIP/HOP**
 - **Attributaire :** ASSOCIATIN EN PHASE
 - **Durée du marché :** 30 mois
 - **Date de notification :** 21/01/2025
 - **Montant maximum annuel :** 30 000€ HT

- **ETUDE D'IMPACT EN SANTE DES PROJETS DE VEGETALISATION ET DE DESIMPERMEABILISATION DES COURS D'ECOLES**
 - **Attributaire :** ENERGIES DEMAIN
 - **Durée du marché :** 4 mois
 - **Date de notification :** 02/01/2025
 - **Montant maximum annuel :** 33 295€ HT

- **PRESTATION DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE**
 - **Attributaire :** EXPERTIS
 - **Durée du marché :** 3 mois
 - **Date de notification :** 19/12/2024
 - **Montant maximum annuel :** 31 030€ HT

▪ **TRAVAUX DE RESTAURATION DU BUSTE DE JEAN-BAPTISTE CHAULAN**

- **Attributaire :** SCOP LA PIERRE AU CARRE
- **Durée du marché :** 1 mois
- **Date de notification :** 13/12/2024
- **Montant maximum annuel :** 18 560€ H

AVENANTS

- **Avenant n°3 du Marché n°231701 - Marché de fournitures et de décorations non-lumineuses pour les fêtes de fin d'année- lot01- Fournitures de sapins – Société Jura Morvan – Montant 28 000€-: Sans incidence financière notifié le 10/02/2025**
- **Avenant n°2 du Marché n°231702– Marché de fourniture de décorations non lumineuses Lot 02 – Fournitures et livraison décorations non lumineuses Société Jura Morvan- Montant 10 000 €-: Sans Incidence financière notifié le 10/02/2025**
- **Avenant n°1 du Marché n°CON110 er CON111 –Maintenance des matériels et logiciels et d'hébergement des solutions Société PLYCONSEIL – Montant :10 016.67€ Sans Incidence financière notifié le 28/01/2025**
- **Avenant n°1 du Marché n°2155- Marché publics de fourniture pose et entretien de jeux d'enfants sur les espaces publics et jardins – lot 06- Maintenance des aires de fitness Société Recréation- Montant : 10 500€- Sans Incidence financière notifié le 11/02/2025**
- **Avenant n°1 du Marché n°2103- Location maintenance de balayuses laveuses- Lot 01 – 4 Balayuses de 4 à 5 m3 Société SSV ENVIRONNEMENT- Montant : 683 309.68€ Avec Incidence financière notifié le 10/02/2025**
- **Avenant n°1 du Marché n°2105 Location maintenance de 2 LAVEUSES- Lot 03–Laveuses articulées de 2 à, 3 m3 Société SSV ENVIRONNEMENT- Montant : 275 209.44€- Avec Incidence financière notifié le 10/02/2025**
- **Avenant n°1 du Marché n°25051 Contrat hébergement FPS RAPO Société I E R IMPRESSION ENREGISTRE RESULTAT – Montant : 14 400€- Sans Incidence financière notifié le 25/02/2025**

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU de l'EXERCICE du DROIT de PREEMPTION

Conformément à la délibération n° 01-220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, Monsieur le Maire fait le compte-rendu de l'exercice du droit de préemption :

ZONE DE PREEMPTION DU DEPARTEMENT

DROIT DE SUBSTITUTION

Décision de renonciation :

- **M. BAUDIN Henri**

Un terrain de 1888 m² comprenant une maison d'habitation, situé 765 Chemin des Arnaud, parcelle cadastrée section CN n°2533.

- **SARL IMMAUREL – Monsieur GOURION Emmanuel**

Un terrain à bâtir de 710 m², situé Impasse des Fauvettes, parcelle cadastrée section DE n°67.

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 1^{er} TRIMESTRE 2025

Conformément à la délibération n°01/220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant les demandes à tout organisme financeur d'attribution de subventions.

- **Monument aux morts (dit la Victoire)** - Décision d'une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre du dispositif « Aide aux études et travaux sur monuments historiques », auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Aide à la conservation des monuments historiques » et auprès de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dans le cadre du dispositif du « soutien à la restauration et à la valorisation du patrimoine ».

La Commune d'Aubagne a lancé en 2024 un appel d'offres pour réaliser un diagnostic complet du Monument aux morts, dans le cadre de la préservation du patrimoine local. Le cabinet Almatoya a été sélectionné pour cette mission, qui comprend un relevé topographique et un diagnostic technique visant à identifier les pathologies du monument. Les résultats, prévus pour début 2025, incluront des propositions de restauration pour assurer la pérennité de l'œuvre tout en tenant compte des usages actuels du cours Foch. Les estimations des coûts et le calendrier des travaux seront présentés en mars 2025 afin de déterminer le scénario de restauration à adopter. Le coût total du projet est estimé à 392 000 €, avec des participations financières de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (117 600 €), du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (98 000 €), de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (78 400 €) et de la Fondation du Patrimoine (19 600 €). La Commune a décidé de solliciter ces subventions auprès des différentes institutions concernées pour mener à bien ce projet de restauration essentiel à la conservation de ce patrimoine emblématique.

- **Tableau Les Disciples d'Emmaüs** - Décision d'une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre du dispositif « Aide aux études et travaux sur monuments historiques », auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Aide à la conservation des monuments historiques » et auprès de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dans le cadre du dispositif du « soutien à la restauration et à la valorisation du patrimoine ».

L'étude préalable à la restauration de l'œuvre Les Disciples d'Emmaüs, remise à la Ville d'Aubagne le 7 décembre 2024, a identifié les interventions nécessaires : dépoussiérage, dépose, assainissement, doublage, nettoyage, retouches et vernissage. Ces travaux sont essentiels pour préserver et valoriser ce patrimoine local. Le coût total du projet s'élève à 51 500 €, avec des subventions potentielles réparties comme suit : 15 450 € de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, 12 875 € du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et 12 875 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. La Ville a décidé de solliciter ces subventions pour mener à bien cette restauration et assurer la pérennité de l'œuvre.

- **Tableau La décollation de Saint-Jean-Baptiste** - Décision d'une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre du dispositif « Aide aux études et travaux sur monuments historiques », auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Aide à la conservation des monuments historiques » et auprès de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dans le cadre du dispositif du « soutien à la restauration et à la valorisation du patrimoine ».

L'étude préalable à la restauration de l'œuvre "La Décollation de Saint Jean-Baptiste", remise à la Ville d'Aubagne le 7 décembre 2024, a défini les travaux nécessaires pour sa conservation et restauration. Ces travaux incluent le dépoussiérage, la stabilisation du support, la reprise des déchirures, le nettoyage, le masticage et la retouche des

lacunes picturales. Le coût total du projet s'élève à 85 500 €, avec des subventions potentielles de 34 200 € de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, 21 375 € du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et 12 825 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. La Ville a décidé de solliciter ces subventions auprès des institutions concernées afin de concrétiser ce projet de restauration, essentiel à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine communal.

- **Végétalisation des cours d'école - Décision d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du dispositif « Nos Communes d'Abord », et auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « aide à la transition écologique-désimpermeabiliser et renaturer les espaces publics ».**

La municipalité d'Aubagne a lancé un programme de végétalisation des cours d'école pour améliorer le bien-être des enfants et lutter contre le réchauffement climatique. Ce plan triennal, d'un montant total de plus d'1,5 million d'euros, vise à transformer l'ensemble des 27 cours d'écoles d'ici 2025. Le coût de ce programme est fixé à 500 000 € HT. La Ville sollicite des subventions auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (200 000 €) et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (200 000 €). Ce projet inclut la création de jardins pédagogiques, de potagers et de micro-forêts pour favoriser la biodiversité et sensibiliser les enfants à l'environnement.

- **Célébration des 130 ans de la naissance de Marcel Pagnol - Décision d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du dispositif « Une année, un auteur » et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Aide au développement culturel des communes – subvention de fonctionnement ».**

La Ville d'Aubagne prévoit une programmation culturelle variée pour célébrer le 130ème anniversaire de la naissance de Marcel Pagnol en 2025. Cette célébration, estimée à 130 964 € TTC, comprendra des projections de films, des expositions, des conférences et d'autres manifestations artistiques et littéraires. Pour financer ce projet, la Ville sollicite des subventions auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. Une demande de 15 000 € (11,45% du budget total) est adressée au Conseil Régional dans le cadre du dispositif "Une année, un auteur : MARCEL PAGNOL". Parallèlement, une subvention de 90 000 € (68,72% du budget) est sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide au développement culturel des communes. Ces demandes visent à soutenir cette programmation culturelle inclusive et à rendre hommage à l'illustre écrivain aubagnais.

- **Pôle éducatif des Passons - Décision d'une demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la « Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ».**

La Commune d'Aubagne, dans le cadre de ses priorités stratégiques axées sur l'enfance, l'éducation, la culture et les sports, prévoit la création d'un pôle éducatif innovant sur le territoire des Passons. Ce projet multifonctionnel regroupera un groupe scolaire, des espaces dédiés aux arts, sports et loisirs, ainsi que des lieux de rencontre et des espaces extérieurs de qualité. Conçu comme un centre de vie attractif et sécurisé, il vise à renforcer les liens sociaux et culturels au sein du quartier. Le coût total du projet s'élève à 13 065 000 € HT, dont la tranche 7 pour 2025 représente 5 456 822 €. Le financement de cette tranche inclut une contribution du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône de 3 274 093,20 € (60 %) et une subvention sollicitée auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant de 1 091 364,40 €. La Ville décide donc de solliciter cette subvention pour concrétiser ce projet structurant et emblématique pour le territoire.

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE D'AUTORISATION DE VIREMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE

Conformément à la délibération n° 018-121223 du Conseil Municipal du 12 décembre 2023, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de son autorisation à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement (hors charges de personnel) sur le budget principal dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles de cette section.

Décision de transfert de crédit au compte 7391118 « Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes » sur l'exercice 2024.

La Ville d'Aubagne a dû régulariser sur l'exercice 2024 un dégrèvement de fiscalité lié à la taxe sur les friches commerciales, mentionné dans le dernier « Etat mensuel de l'avance (EDET) » de l'exercice, à la nature comptable 7391118, chapitre 014. Les crédits disponibles n'étant pas suffisant, il est nécessaire d'opérer un transfert de crédit entre chapitre.

A ce titre, il a été effectué un transfert de crédit au chapitre 014 du compte 7391118 « Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes », par transfert du chapitre 011 du compte 6228, pour un montant de 652,00 € sur l'exercice 2024.

--- ooo O ooo ---